

## BILAN 2010

### GESTIONNAIRES

**Maître d'ouvrage**  
 MAIRIE DE LEYNHAC  
**Exploitant**  
 MAIRIE DE LEYNHAC

### RESSOURCES

**Vous êtes alimentés par 3 captages**  
 LES BARTHES 1 (SCE2 HS AU24/09/07)  
 Arrêté préfectoral du : 29/11/2007  
 LES BARTHES 3  
 Arrêté préfectoral du : 29/11/2007  
 LESTANCOU N°3 (2 DRAINS)  
 Arrêté préfectoral du : 29/11/2007

### TRAITEMENTS

**Vous êtes alimentés par 2 traitements**  
 TTP CHLORE LEYNHAC (EX NEUTRALITE)  
 Traitement simple  
 - CARBONATE DE CALCIUM  
 TTP CHLORE LEYNHAC (EX NEUTRALITE)  
 Traitement simple  
 - CHLORE



Après plusieurs jours d'absence, laissez couler quelques instants avant de prélever de l'eau destinée à la boisson.



Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Si vous la conservez, placez-la au frais dans un récipient fermé (pas plus de 24 heures).

## QUELLE EAU BUVEZ VOUS ?

### Distribution LEYNHAC BOURG

#### RESULTATS

##### BACTERIOLOGIE *Recherche de micro-organismes indicateurs d'une contamination des eaux.*

Pourcentage de conformité mesuré : 100 %

Limites de qualité : 0 germes/100ml

Eau de bonne qualité bactériologique.

##### NITRATES *Substance provenant principalement des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels*

Valeurs mesurées : mini. : 18,1 mg/L - maxi. : 20,1 mg/L - moyenne : 19,1 mg/L

Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 50 mg/L

Eau conforme à la norme pour ce paramètre.

##### DURETE *Exprimée par le TH en degrés français = teneur en calcium et magnésium dans l'eau*

Valeurs mesurées : mini. : 3,3 °F - maxi. : 3,3 °F - moyenne : 3,3 °F

Références de qualité : mini. : aucune maxi. : aucune

Eau très peu calcaire. Cette eau peut favoriser la corrosion des conduites métalliques (plomb en particulier).

##### ARSENIC *Elément d'origine naturelle*

Valeurs mesurées : mini. : 0,0 µg/l - maxi. : 0,0 µg/l - moyenne : 0,0 µg/l

Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 10 µg/l

Teneurs en arsenic inférieures à la limite réglementaire.

##### PESTICIDES TOTAUX *Substances chimiques utilisées pour desherber ou pour lutter contre les maladies des cultures*

Valeurs mesurées : mini. : 0,021 µg/l - maxi. : 0,021 µg/l - moyenne : 0,021 µg/l

Détection de pesticides dont les teneurs restent inférieures à la limite de qualité.

##### CHLORE RESIDUEL *Réactif utilisé pour la désinfection de l'eau*

Valeurs mesurées : mini. : 0,00 mg/LCl2 - maxi. : 0,20 mg/LCl2 - moyenne : 0,07 mg/LCl2

Références de qualité : mini. : aucune maxi. : aucune

Absence de chlore résiduel constatée sur un ou plusieurs échantillons prélevés.

## CONCLUSION

**Au cours de l'année, l'eau distribuée sur votre réseau présentait globalement une qualité bactériologique satisfaisante.**

**Un ajustement du traitement de désinfection est nécessaire pour maintenir une bonne qualité bactériologique et organoleptique de l'eau.**

**Ressource pouvant présenter de façon ponctuelle des traces de pesticides.**

La saveur ou la couleur de l'eau distribuée change ?

**SIGNELEZ-LE A VOTRE DISTRIBUTEUR D'EAU (voir facture d'eau)**

Ces informations sont fournies par l'ARS Auvergne, Délégation Territoriale du Cantal, en application du Code de la Santé Publique. Ce bilan peut être consulté sur le site <http://www.ars.auvergne.sante.fr> et le détail des résultats analytiques sur le site <http://www.eauposable.sante.gouv.fr>

ARS Auvergne, Délégation  
 Territoriale du Cantal  
 Bureau des Risques Sanitaires  
 1 Rue du Rieu 15005 AURILLAC  
 Tél : 04.71.46.83.49